

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

ELECTION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE B DU COSP DE L'EUR HEALTHY

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'arrêté n° 39/2023 du 28 avril 2023 portant organisation des élections au sein du COSP de l'EUR HEALTHY d'Université Côte d'Azur,

VU les procès-verbaux de scrutin des 31 mai et 1^{er} juin 2023,

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre d'électeurs inscrits	56
Nombre d'émargements	8
Nombre d'enveloppes de vote	8
Taux de participation	14,28%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	7

PROCLAME ELU à la date du 01/06/2023 en tant que membre titulaire du Collège B de l'EUR HEALTHY :

Monsieur Bruno DE CARA (5 voix)

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 31/05/2023 à 09h00 au 01/06/2023 à 17h00.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Modernisation
Florence PISANO